DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES COMMUNE DE SAINT FELIU D'AVALL COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit décembre à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-FÉLIU D'AVALL, régulièrement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Robert TAILLANT, Maire,

Les conseillers étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

<u>Etaient présents</u>: MM BALESTE Marie - BEAUD André - BERGER Myriam - BRUZY Albert-CARBO Jean-Luc - CASES Michel - CAZALS Henri - Erre Daniel - FRIEDERICK Marie Anne - GARRIDO Roger - ESPIRAC Hélène - Christelle HOMS

LAMARQUE André - LAMARQUE Marie-Josée - NAVARRO Emmanuel - PAGES Christian - PORTA Annie - RIUBRUJENT Christiane - SOL Frédéric -SUELVES Sébastien

Secrétaire de séance : SOL Frédéric

Absents excusés :

GIRARD Guillaume - OMS Bruno

Date de la convocation : 15 décembre 2017

1- MARCHE ASSURANCES 2018

Monsieur le Maire explique que lors de la notification du marché concernant le lotN°4 assurances du personnel, une incohérence est apparue dans la proposition de la Société Gras Savoie, il explique qu'il convient de réétudier les offres des sociétés ayant répondu au lot n°4. Après étude Monsieur le Maire propose de retenir les Sociétés ci-dessous indiqués :

- Lot n°1 Assurances dommages aux biens et risques annexes
 GROUPAMA MEDITERRANEE Maison de l'Agriculture Place Chaptal 34 000
 MONTPELLIER pour un montant hors taxes de 3153.18 €
- Lot n°2 : Responsabilité civile-Protection juridique défense pénale et recours des agents et des élus
 SMACL ASSURANCES 141 Avenue Salvador Allende 79260 NIORT pour un montant hors taxes de 1977.97 €
- Lot n°3: Véhicules à moteur et risques annexes
 GROUPAMA MEDITERRANEE Maison de l'Agriculture Place Chaptal 34 000
 MONTPELLIER pour un montant hors taxes de 2444.00 €
- Lot n°4: Assurances du personnel
 SMACL Assurances 141 AVENUE SALVADOR ALENDE 79260 NIORT pour un montant hors
 taxes de 24 821.45 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de modifier la délibération N°1182017 du 11/12/2017 tel que ci-dessus indiqué **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération.

DIT QUE les crédits nécessaires à l'exécution de la présente sont inscrits au budget en cours

2- VERSEMENT SUBVENTION A LA CROIX ROUGE VICTIMES DE SAINT FELIU D'AVALL

Suite au tragique accident survenu le 14 décembre 2017 à Millas, et pour soutenir les victimes touchées, Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de voter l'octroi d'une subvention à la Croix Rouge « victimes de Saint Feliu d'Avall ».

Il explique qu'il a demandé qu'un compte bancaire dédié aux victimes soit ouvert à la Croix Rouge.

Il propose de verser une subvention d'un montant de 5000.00 €